



LA GAZETTE D'ANTUGNAC 6

Périodique municipal trimestriel PRINTEMPS - ÉTÉ 2022



Le samedi 28 mai, l'inauguration de la grille de l'école qui porte désormais son nom, a été l'occasion pour le village de rendre hommage à Marcel Ourtal. Son décès étant survenu pendant le premier confinement du printemps 2020, il n'avait pas été possible d'honorer comme il se devait la mémoire de notre ancien instituteur et secrétaire de mairie.

Et, de toute évidence, ce moment était attendu et nécessaire au vu de la foule nombreuse (famille, amis, anciens élèves et administrés) qui avait répondu présente à ce rendez-vous du souvenir et de l'amitié. Et quel meilleur endroit que la cour de l'école, entre la mairie et la salle de classe, où il s'est dévoué pendant tant d'années.

La vie de Marcel a été évoqué, à travers une exposition de photos et un diaporama. Après les prises de parole, le maire, Philippe Comte, et Mme Ourtal ont procédé à l'inauguration de la grille, avec la traditionnelle coupure du ruban tricolore, suivie d'un vin d'honneur, qui a donné l'occasion aux nouveaux antugnacois de se présenter.

MAISON COMMUNALE

L'agression russe déclenchée contre l'Ukraine le 24 février a suscité un vaste mouvement de solidarité, auquel le village a pris sa part.

Le 28 février, s'est tenu un rassemblement, à Limoux, devant la stèle de la résistance, en présence de vos élus.

Nous avons alors été sollicité par de nombreuses personnes désireuses de participer à cet élan de solidarité.

Aussi, le 02 mars, un appel à mécénat était lancé, afin de financer la remise en état du logement communal, situé en dessous de l'école. Et ce afin d'accueillir une famille ukrainienne.

Par ailleurs, le foyer municipal a été ouvert plusieurs jours, afin de déposer des dons en nature (mobilier, vêtements, ...). L'appel aux dons a permis d'équiper confortablement le logement communal.

Très vite, les bénévoles du Comité des fêtes se sont mis à la tâche et ont consacré de nombreux samedis et dimanche à redonner vie au logement, inoccupé depuis de nombreuses années.

Début mai, les travaux étaient terminés et le logement prêt à accueillir une famille. Le samedi 21 mai, le logement était ouvert à tous ceux qui souhaitaient découvrir le résultat.



Au total, ce résultat a été possible grâce :

- à l'extraordinaire générosité des donateurs qui a permis de réunir la somme de 1 820 € ainsi que d'innombrables dons manuels (mobilier, vêtements, vaisselle, linge de maison, produits d'entretien ou d'hygiène...).
- au concours de nombreuses entreprises
 - Chausson Couiza et Gédimat Quillan pour les travaux de rénovation et maçonnerie ;
 - Technic Vidéo Couiza qui a offert une TV et le raccordement satellite pour capter les chaînes TV Ukrainiennes ainsi qu'un frigo ;
 - Haute Vallée Plâtrerie Antugnac qui a fourni et posé le placo-plâtre ;
 - Intermarché Espérasa qui a fourni du petit et gros électroménager et d'autres fournitures pour l'entretien de la maison
 - L'hôtel "Anne des Joyeuse qui a donné 2 lits avec les matelas ainsi que des chaises ;
 - Le Parchemin de Limoux ;
 - Les Transports Teissier Carcassonne Narbonne Perpignan qui ont offert et livré le cumulus.
 - Gamm vert qui a offert des plants potagers et des sacs de terreau

Mais surtout rien n'aurait été possible sans l'investissement sans faille et la persévérance des bénévoles du Comité des fêtes auquel nous exprimons notre reconnaissance.

Le logement a été proposé à divers organismes mobilisés dans l'accueil des réfugiés. Et le projet s'est concrétisé avec l'arrivée d'une famille, samedi 04 juillet.



LOCATION DE MATÉRIEL

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal du 18 mars a approuvé :

- le projet de mise en place d'un service permettant la location d'engins municipaux aux administrés,
- le règlement du service

Règlement :

- l'usage du matériel sera ponctuel
- la première heure sera due en intégralité
- le rayon d'action sera limité au territoire d'Antugnac et aux communes limitrophes pour le camion polybenne, le camion benne et le tracteur remorque et au territoire d'Antugnac pour le tractopelle et le tracteur avec épareuse
- la location inclut le chauffeur (employé communal)
- les travaux seront basiques, sans difficulté particulière et ne devront pas présenter de danger
- si les travaux portent sur des propriétés mitoyennes, une entente écrite préalable des propriétaires concernés devra être fournie
- un bon de commande devra être rempli et signé par le demandeur avant toute location
- un ajustement du temps réel par rapport au temps estimé sera réalisé à l'issue de la location
- le paiement sera effectué dans un délai maximum de 1 mois à réception du titre émis par la Mairie

Tarifs :

Matériel + chauffeur	Prix horaire TTC
TRACTOPELLE	60.00 €
TRACTEUR + ÉPAREUSE	50.00 €
TRACTEUR + REMORQUE	45.00 €
CAMION BENNE	45.00 €
CAMION POLYBENNE	55.00 €
MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE (forfait pour 2 jours de semaine ou le week-end)	100.00 €

TRAVAUX

Local agents

L'aménagement du local sanitaire pour les agents est en cours d'achèvement.

Éclairage public

L'entreprise ROBERT a commencé à procéder à une série de travaux sur le réseau public :

- mise en conformité des armoires de commande de l'éclairage public du village (boulodrome, Croux, Garenne, Pader, poste communal)
- remplacement de coffrets et pose d'ampoules LED basse consommation à partir du pont : Rue du Lavoir, Cote du Treil, Rue de la Mairie, Rue de la garenne, Sus Carrieras ainsi que le Hameau de Croux.

Ce dispositif permettra la baisse de l'intensité la nuit de 0h00 à 5h00, afin de réaliser d'importantes économies.

A noter que le changement des ampoules déjà réalisé en fin d'année dernière, nous permet

de constater dès à présent de significatives baisses de consommation, qui permettront d'atténuer la hausse des tarifs.

Église

L'entreprise Batiscoop est intervenue le 04 juillet pour procéder à un nettoyage de la toiture. Cet entretien était rendu nécessaire suite à la prolifération de mousse et de divers végétaux sur le toit, qui contribuent à dégrader son étanchéité.

Réseau d'eau

Les agents sont intervenus sur la grosse fuite d'eau sous le pont.



Les travaux sur le réseau doivent se poursuivre dans le cadre de la Priorité N°1 du schéma AEP inscrite au budget (recherche de fuites, ajustement de la pression, changement des tuyaux en plomb, changement de compteur, mise en place de vannes de secteur,...)

BUDJET



Le Conseil Municipal du 18 mars a examiné le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021. Pour mémoire, le compte administratif retrace **les dépenses et les recettes effectivement réalisées** au cours de l'année.

Sont examinés successivement le budget principal (M14) et le budget Eau et Assainissement (M49).

- **Budget M14**

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 316 366,73 € et le total des recettes à 335 321,94 €. Soit un excédent de fonctionnement de 18 955,21 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de 65 049,20 €, pour former un résultat de clôture égal à **84 004,41 €**.

Pour la section investissement, le total des dépenses s'élève à 171 752,93 € et le total des recettes à 165 554,50 €. Soit un déficit d'investissement de 6 198,43 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de (-53 397,92 €) pour former un résultat de clôture égal à **(-59 596,35 €)**.

Au total, l'ensemble du budget affiche un résultat cumulé de **24 408,06 €**.

FONCTIONNEMENT	84 004,41
INVESTISSEMENT	-59 596,35
ENSEMBLE	24 408,06

Ainsi l'excédent de fonctionnement constitue une ressource qui permet d'autofinancer les

investissements. Les autres sources de financement des investissements sont les subventions ou les emprunts.

Les dépenses d'investissements se décomposent ainsi :

Dépenses d'équipement ①	
Aménagement City Stade	54 806,26 € (1)
Réfection voirie :	16 338,28 € (2)
Aménagement ancienne crèche :	7 578,67 € (3)
Mur de soutènement de la Garenne :	49 610,71 €
Équipements divers :	2 805,03 € (4)
Remplacement ampoules éclairage public :	5 602,38 €
Réseau pluvial RD 52 (croisement chemin de Mournac)	4 322,40 €
Total	141 063,73 €
Remboursement des Emprunts ②	7 673,29 €
Total dépenses de la section Investissement ① + ②	148 737,02 €

(1) dont 12 359,24 en régie

(2) dont 191,88 en régie

(3) dont 3 323,47 en régie

(4) (camion et tablette)

Au total, il est décidé de procéder à la répartition du résultat de fonctionnement selon les modalités suivantes :

Résultat à répartir	84 004,41
Mise en réserve pour couvrir le besoin de financement de la section Investissement	59 008,35
Excédent reporté	24 408,06

- **Budget M49 (Eau et assainissement)**

Pour la section fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 58 449,01 € et le total des recettes à 52 125,52 €. Soit un déficit de fonctionnement de 6 323,49 €, qui s'impute au résultat reporté de début d'exercice de 65 234,02 €, pour former un résultat de clôture égal à **58 910,53 €**. Le déficit constaté tient à une baisse des facturations, notamment auprès de la mairie de Montazels (approvisionnement de Garenaud) qui se tourne de plus en plus vers Espérasa. Le Conseil Municipal a débattu de l'opportunité d'augmenter légèrement le tarif de l'eau et de assainissement. En effet, depuis 2 ans la section fonctionnement du Budget de l'eau est déficitaire. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité toucher au prix de l'eau et propose seulement de porter le prix de l'abonnement forfaitaire de 31.50 € à 40 €.

Pour la section investissement, le total des dépenses s'élève à 78 160,87 € et le total des recettes à 47 110,15 €. Soit un déficit d'investissement de 31 050,72 €, qui s'ajoute au résultat reporté de début d'exercice de 129 291,49 € pour former un résultat de clôture égal à **98 240,77 €**.

Au total, l'ensemble du budget M49 affiche un résultat cumulé de 157151,30€.

Les dépenses d'investissements se décomposent ainsi :

Dépenses d'équipement ①	
Station d'épuration de Croux	40 176,00
Remboursement Emprunts ②	4 679,32
Total des dépenses de la section Investissement ① + ②	44 855,32

A cela s'ajoutent les amortissements des immobilisations pour constituer le total des dépenses d'investissement

Au total, il est décidé de procéder à la répartition du résultat de fonctionnement selon les modalités suivantes :

Résultat à répartir	58 910,53
Excédent reporté	58 910,53

Dans un second temps, le conseil municipal du 01 avril 2022 a adopté le budget primitif 2022.

- **Budget M14**

Pour l'exercice 2022, la section fonctionnement s'élève à **348 958,06 €**.

- La section d'investissement présente les **programmes d'investissements nouveaux ou en cours**. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (autofinancement), par des subventions et dotations, et éventuellement par l'emprunt.

Pour l'exercice 2022, la section investissement s'élève à **188 660,18 €**.

Les opérations d'investissement inscrites au budget sont :

- les différents travaux de réfection de la voirie, consécutifs aux intempéries d'octobre 2019 et janvier 2020, pour 65 000 €, dont la remise en état de la traverse (ancienne route de La Serpent) et du chemin de l'Aragnou, qui devrait être achevée début juillet.
- le projet de modernisation de l'éclairage public, pour 31 100 €
- le pluvial de la rue de la Garenne, dont la prise en charge de frais d'études sur le domaine public, pour 10 000 €.
- l'achat de divers matériels (visseuse, souffleur, Karcher,...) pour 4 963,83 €.

Par ailleurs, la réfection du logement communal a été inscrite pour 8 000 €, dont 2000 € en régie.

Enfin, le remboursement du capital emprunté est inscrit pour 10 000 €.

• Budget M48

En ce qui concerne le budget eau et assainissement :

- section fonctionnement : 140 686,18 €
- section investissement : 227 150,57 €.

Les opérations d'investissement inscrites au budget sont :

- Priorité N°1 du schéma AEP (recherche de fuites, ajustement de la pression, changement tuyaux en plomb, changement de compteurs, mise en place de vannes de secteur, télégestion, ...) pour 110 141,30 €, dont 30 000 € en régie.
- raccordement AEP Croux à Antugnac pour 103 733,62 €. Il s'agit du projet de nouveau

réservoir de 120 m³ exposé lors du Conseil municipal du 22 octobre 2021 (voir gazette n° 5).

Enfin, le remboursement du capital emprunté est inscrit pour 8 250 €.

INFOS PRATIQUES

A compter du 05 juillet et jusqu'à la fin du mois d'août, les horaires d'ouverture de la mairie changent :

Mardi : 15 h 30 - 18 h 30

Jeudi ; 15 h 30 - 18 h 30

VIE ASSOCIATIVE

De nombreuses manifestations sont d'ores et déjà programmées. En voici le détail :

- 9 juillet : **fête locale** organisée par le Comité des fêtes : animations et restauration toute la journée ; repas le soir sur réservation
- 22 juillet : **fête des Belges** organisée par le Comité des fêtes
- 30 juillet : **conte musical à l'Église**, à 18 h 30
- 11 août : **concert de jardin** organisé par un particulier
- 20 août : **conte musical à l'Église**, à 18 h 30
- 3 septembre : **trail des vendanges**
- 26 novembre : **fête de la St-André** organisée par le Comité des fêtes

DÉCÈS

Nos sincères condoléances à la famille de Mr Deville Yves, décédé le 09 février 2022

VIGILANCE

Le département de l'Aude a été placé en vigilance orange canicule pour les journées des 17 et 18 juin.

Il est probable que ces épisodes de forte chaleur sont appelés à se répéter. Aussi, ayons les bons réflexes.



Portez une attention toute particulière aux personnes fragiles et/ou isolées



En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin



Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit



Rendez-vous dans un endroit frais ou climatisé 2-3h par jour
(cinémas, magasins...)



Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement



Évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée



Limitez vos activités physiques



Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
(brumisateurs, douche...)



- **INFORMEZ-VOUS** auprès des autorités et de Météo France
- **SUIVEZ** les comptes officiels sur les réseaux sociaux
- **RESPECTEZ** les consignes données par les autorités

